



Achat voiture en salle des ventes

Par **cecile_old**, le **22/05/2007** à **23:38**

Bonjour, rnvoilà j ai achete il y a un mois une voiture en salle de vente (encheres)suite a un bruit du moteur je me suis rendu au garage et la le garagiste a constaté que le vehicule est en mauvaise etat exemple les ingecteurs ont ete change 5 fois alors qu elle est de 2002 et d autre chose encore qu il peut confirmé puis je me retournée contre la salle des ventes ou sur le garage d ou elle vient avant la vente ?sachant que je n ai pas prit de garantie le jour de la vente merci d avance

Par **Jurigaby**, le **23/05/2007** à **00:49**

Bonjour.rnrnPar principe, la garantie des vices cachés est écartée dans le cadre d'une vente aux enchère, dès lors, il est très difficile de se retourner contre le vendeur, et a fortiori contre le vendeur.rnrnQuant à vous retourner contre l'ancien garage, ces derniers ont-ils commis une faute? rnrnCdt.